

ARABIA SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2004

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats Financiers Intermédiaires
Au 30 juin 2004

En application de l'article 8 du code des organismes de placement collectifs, nous avons procédé à un examen limité de la composition des actifs reflétés par les états financiers intermédiaires, annexés au présent rapport, de la Société « Arabia SICAV », au 30 juin 2004.

Ces états financiers intermédiaires, étant arrêtés par le gestionnaire de l'Arabia Sicav, sont destinés au public. Il nous appartient sur la base de notre examen limité d'émettre un avis sur les dits états financiers.

Notre examen limité des états financiers intermédiaires a été effectué selon les normes admises en de telles circonstances par la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à vérifier la conformité avec les livres comptables des données reflétées par ces états financiers intermédiaires et à apprécier leur cohérence, vraisemblance et pertinence.

Une vérification de cette nature, dont l'objectif est limité, comporte essentiellement des procédures analytiques et des procédures pour apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté et la présentation d'ensemble des états financiers intermédiaires. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit d'états financiers définitifs ; en conséquence, nous n'exprimons pas sur la base de cet examen limité d'opinion d'audit.

Nous n'avons pas, sur la base de ces travaux, relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires, ci-joints, ne présentent pas, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « Arabia SICAV » au 30 juin 2004, conformément aux normes comptables généralement admises. Ces états Financiers intermédiaires, qui font apparaître à l'actif un portefeuille de valeurs mobilières dont les composantes et valeur sont confirmées par le dépositaire de l'Arabia Sicav, développent au 30 juin 2004, des actifs nets d'un montant, de
tnd : 6 168 226,
dont, les sommes distribuables de la période, de tnd : 129 882,

Sans remettre en cause l'avis exprimé, ci-dessus, il nous appartient de vous informer que :

- les emplois à l'actif sont représentés au 30 juin 2004, à concurrence de 31.16% par des disponibilités, et ce, contrairement à l'article 2 du décret n° 2001-2278 portant application de certaines dispositions du COPC.
- les emplois à l'actif en valeurs mobilières, comprennent au 30 juin 2004 des titres sur un même émetteur, en l'occurrence un FCP, représentant 56.12 % du capital dudit fonds commun de placement.

Aussi, devons nous préciser que l'Arabia Sicav ne s'est pas conformé au 30 juin 2004 aux dispositions de :

- la norme comptable générale et de la norme dix huit traitant du contrôle interne et de l'environnement des OPCVM.
- l'article 466 du Csc en matière de participation croisée

Tunis, le 12 août 2004
le Commissaire aux Comptes
Mohamed SELTANA

BILAN
ARRETE AU 30/06/2004

(Exprimé en dinars)

ACTIF	30/06/1999	30/06/2003	31/12/2003
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES			
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4 035 607	2 546 581	2 919 869
b- Obligations et valeurs assimilées	300 509	251 018	205 570
c- Autres valeurs			
AC2- Placements monétaires et disponibilités			
a- Placements monétaires	0	618 511	497 129
b- Disponibilités	803 238,614	264 182	293 755
AC3- Créances d'exploitation	220 664,658	80 084	
AC4- Autres actifs	1 431,367	9 698	
TOTAL ACTIF	6 299 616	3 770 075	3 916 323
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	309 324,506	74 362	58 986
PA2- Autres créditeurs divers	9,794		
TOTAL PASSIF	309 334.300	74 362	58 986
ACTIF NET			
CP1- Capital	6 038 344	3 530 467	3 662 785
CP2- Sommes distribuables			
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	
b- Sommes distribuables de la période	805 604,277	165 245	194 552
ACTIF NET	6 168 226	3 695 712	3 857 337
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	6 299 616	3 770 075	3 916 323

**ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 30/06/2004**

(Exprimé en dinars)

	01/04/2004 30/06/2004	01/01/2004 30/06/2004	01/04/2003 30/06/2003	01/01/2003 30/06/2003	01/01/2003 31/12/2003
PR 1- Revenus de portefeuille-titres					
a- Dividendes	109 726	109 846	104 034	176 145	215 962
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	4 084	7 863	3 329	13 506	19 258
c- Revenus des autres valeurs					
PR 2- Revenus des placements monétaires	11 119	20 014	8 482	9 080	27 756
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	124 929	137 723	115 846	198 732	262 976
CH 1- Charges de gestion des placements	20 280	39 070	16 484	32 295	66 146
REVENU NET DES PLACEMENTS	104 649	98 653	99 362	166 437	196 830
PR 3- Autres produits					
CH 2- Autres charges					
RESULTAT D EXPLOITATION	104 649	98 653	99 362	166 437	196 830
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	31 117	31 229	-1 175	-1 192	-2 278
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	135 767	129 882	98 186	165 245	194 552
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)					
- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	267 302	757 419	450 956	387 107	592 438
- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-30 771	-55 568	-203 723	-325 919	-371 609
- Frais de négociation	-4 391	-8 061	-5 022	-7 935	-11 683
- Régularisation des sommes non distribuables	196 855	219 625	-2 968	-2 989	-5 983
RESULTAT NET DE LA PERIODE	564 762	1 043 297	337 430	215 509	397 715

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 30/06/2004**

(Exprimé en dinars)

	01/04/2004 30/06/2004	01/01/2004 30/06/2004	01/04/2003 30/06/2003	01/01/2003 30/06/2003	01/01/2003 31/12/2003
AN 1- VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
a- Résultat d'exploitation	135 767	129 882	98 186	165 245	194 552
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	267 302	757 419	450 956	387 107	592 438
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-30 771	-55 568	-203 723	-325 919	-371 609
d- Frais de négociation de titres	-4 391	-8 061	-5 022	-7 935	-11 683
AN 2- DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-194 552	-194 552	-163 258	-163 258	-163 258
AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL					
a- Souscriptions					
- Capital	3 177 458	4 268 071	94 779	94 779	528 690
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	431	431	261	261	261
- Régularisation des sommes distribuables					
- Droits de sorties					
b- Rachats					
- Capital	-1 911 742	-2 805 927	-153 552	-154 642	-609 134
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	196 425	219 194	-3 229	-3 250	-6 244
- Régularisation des sommes distribuables					
- Droit de sortie					
VARIATION DE L ACTIF NET	1 635 926	2 310 889	115 399	-7 612	154 012
AN 4- ACTIF NET					
a- en début de période	4 532 300	3 857 337	3 580 313	3 703 325	3 703 325
b- en fin de période	6 168 226	6 168 226	3 695 712	3 695 712	3 857 337
AN 5- NOMBRE D' ACTIONS (ou de part)					
a- en début de période	89 728	85 141	87 108	87 135	87 135
b- en fin de période	119 285	119 285	85 652	85 652	85 141
VALEUR LIQUIDATIVE	51,710	51,710	43,148	43,148	45,305
AN6- TAUX DE RENDEMENT	4,67%	19,17%	9,53%	1,52%	11,00%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêté au 30/06/2004
(unité= DT)

1/REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30-06-2004 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2/PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2/2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30/06/2004, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2003 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2/3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2/4 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3/ NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2004 à 4 035 618 DT contre 3 005 918 DT au 30/06/2003, et se détaille ainsi :

DESIGNATION DU TITRE	NRE/TITRE	Coût d'acq.	Val au 30/06/2004	% ACTIF	% Capital
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES					
ET DROITS RATTACHES:					
PBHT	3 542	81 394	16 152	0,26%	0,15%
BIAT	65	1 277	1 196	0,02%	0,00%
BS	1 000	9 900	8 600	0,14%	0,01%
BTEI	11 298	213 867	232 592	3,69%	1,13%
TAIR	33 253	274 677	326 179	5,18%	0,21%
TL	200	3 949	4 400	0,07%	0,01%
MONOPRIX	12 494	422 718	386 977	6,14%	0,68%
SFBT	10 254	479 524	441 096	7,00%	0,10%
STEQ	28 276	159 094	209 384	3,32%	2,02%
MAGASIN GENERAL	32 800	243 811	478 486	7,60%	1,96%
ATB	29 792	481 752	367 037	5,83%	0,43%
CIL	1 612	37 806	23 938	0,38%	0,16%
SPDIT	100	2 833	2 698	0,04%	0,00%
ATL	500	12 743	8 721	0,14%	0,05%
SOTUMAG	18 700	230 862	252 263	4,00%	2,08%
SOTRAPIL	21 500	310 104	290 401	4,61%	0,75%
ELECTOSTAR	16 993	99 439	85 866	1,36%	0,97%
SIMPAR	4 886	66 352	68 746	1,09%	0,81%
ICF	1 110	50 218	35 520	0,56%	0,12%
SIPHAT	18 298	176 818	204 645	3,25%	1,02%
UIB	100	1 170	1 175	0,02%	0,00%
SOTETEL	7 462	319 451	323 739	5,14%	0,37%
DS T LAIT 5/16	48	269	0	0,00%	0,00%
SOTUVER DS	9	-6	0	0,00%	0,00%
TITRES OPCVM					
FCP Axis K protégé	110	119 843	119 843	1,90%	56,12%
AXIS TRESORERIE SICAV	1 400	140 038	145 965	2,32%	2,35%
TOTAL	255 802	3 939 903	4 035 618	64,06%	
OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS					
OBLIGATIONS DE SOCIETES:					
ATL 2000/1 7% ech 31/07	2 000	160 000	168 248	2,67%	1,60%
ATL 2003/1 7.4% 15/03	1 000	100 000	101 752	1,62%	0,50%
CIL 2002/1 TMM+1,25% ech 28/02	500	30 000	30 510	0,48%	0,20%
TOTAL	3 500	290 000	300 509	4,77%	
PLACEMENTS MONETAIRES					
DISPONIBILITES					
TOTAL		1 955 811	1 963 499	31,2%	
TOTAL GENERAL		6 185 714	6 299 627	100%	

Note sur les revenus du Portefeuille-titres

Dividendes	30/06/2004	30/06/2003
- Actions et valeurs assimilées admises à la cote	109 846	176 145
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
Revenus des obligations	7 863	13 506
Revenus des placements monétaires		
- BTCT		8 364
-Rémunération du compte courant	10 867	716
-Billets de Trésorerie	9 148	
TOTAL	137 723	198 732

Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours Du 2 eme trimestre de l' exercice 2004 se détaillent ainsi :

	Capital au 31/03/2004
- Montant	4 343 632
- Nombre de titres	89 728
- Nombre d'actionnaires	41
Souscriptions réalisées	
- Montant	3 177 458
- Nombre de titres émis	74 200
- Nombre d'actionnaires nouveaux	25
Rachats effectués	
- Montant	- 1 911 742
- Nombre de titres rachetés	44 643
- Nombre d'actionnaires sortants	6
Autres effets s/capital	
- Variation des plus values potentielles	267 302
- Moins values réalisées sur cession de titres	- 30 771
- Frais de négociation	- 4 391
- Régularisation des sommes non distribuables	196 855
Capital au 31/03/2004	
- Montant	6 038 344
- Nombre de titres	119 285
- Nombre d'actionnaires	60

Note sur les sommes distribuables

Le solde de ce poste au 30/06/2004 se détaille ainsi :

	Résultats distribuables
exercice (2004)	129 882
TOTAL	129 882

4/ AUTRES INFORMATIONS

Revenus des placements	137 723
Charge de gestion des placements	39 070
Revenu net des placements (1)	98 653
Autres produits	
Autres charges	
Résultat d'exploitation	98 653
Régularisation du résultat d'exploitation	31 229
Sommes distribuables de la période	129 882
Variation des plus values potentielles	757 419
Moins values réalisées sur cession de titres	- 55 568
Frais de négociation	- 8 061
Régularisation des sommes non distribuables	219 625
Résultat net de la période (1)+(2)	1 043 297

Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire . Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires de l' AFC au 30/06/2004 s'élèvent à 26 289 DT TTC.

Rémunération du dépositaire

La fonction du dépositaire est confiée a l'ATB .En contrepartie le dépositaire perçoit une rémunération de 1180D TTC l'an.

Les honoraires de l'ATB au 30/06/2004 s'élève a 592 DT.